

## Informations utiles «Entretiens avec les parents»

***Vous enseignez à une classe d'élèves entendants. L'un d'entre eux a des parents sourds ou malentendants. Lors des entretiens ou d'une soirée avec les parents, vous organisez un service d'interprétation afin d'assurer la communication entre vous et les parents sourds ou malentendants. Tout ce dont il faut tenir compte pour poser les jalons d'un entretien constructif :***

*Liens rapides :*

- [Commander un service d'interprétation](#)
- [Discrétion et confiance grâce au code d'honneur](#)
- [Règles de communication](#)
- [Position assise](#)
- [Suffisamment de temps pour le contact visuel](#)
- [Conditions d'éclairage](#)

*Afin d'alléger le texte, seule la forme masculine ou féminine a parfois été utilisée. Il va de soi que les autres formes sont également concernées.*

### **Commander un service d'interprétation**

La chose la plus importante pour les parents est leur enfant. Il est extrêmement désagréable pour les parents de ne pas comprendre un enseignant ou de ne le comprendre que partiellement. C'est la raison pour laquelle les parents sourds ont droit à une interprétation conformément à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées [LHand](#).

L'interprète doit donc impérativement être organisé par l'école. Faites-le suffisamment tôt afin de garantir sa disponibilité. Vous trouverez le formulaire de commande [ici](#). Si vous avez des questions, la fondation PROCOM se fera un plaisir de vous aider.

### **Discrétion et confiance grâce au code d'honneur**

Lorsque vous échangez des informations hautement confidentielles, vous devez pouvoir compter sur une discrétion absolue. Et vous pouvez le faire, car tous les interprètes de PROCOM respectent le [code d'honneur](#). Ils sont donc soumis au secret professionnel et font preuve d'impartialité et de neutralité. Vous pouvez vous appuyer sur ces principes pour mener votre entretien.

### **Règles de communication**

Les interprètes traduisent toutes les informations linguistiques, qu'elles soient audibles ou visibles. Gardez cela à l'esprit lorsque vous parlez à des tiers pendant l'entretien avec les parents. Tout sera traduit, même si vous dites que « vous n'avez pas besoin d'interpréter cela ». Adressez-vous directement aux parents. Évitez les déclarations du type « Veuillez dire aux parents de... ».

La grammaire et la syntaxe des langues des signes et des langues parlées étant différentes, l'interprétation ne se fait pas mot à mot, mais par unités de sens. En raison du processus de traitement de l'information, l'interprétation est toujours légèrement décalée par rapport à la langue originale.

Pour les enfants entendants, il est parfois un peu étrange de signer avec leurs parents devant des enseignants entendants ou, inversement, de leur parler et d'être traduits par une interprète. C'est une situation à prendre avec précaution. Il ne faut pas non plus demander à un enfant d'assumer plus de responsabilités qu'il n'est prêt à en assumer.

### ***Position assise***

Il est évident que votre contact visuel va et vient pendant la conversation entre l'interprète et les parents sourds ou malentendants. Cela vaut pour toutes les parties. C'est pourquoi il est agréable de disposer les chaises en cercle à l'avance.

Les personnes sourdes ou malentendantes n'ont pleinement accès au contenu transmis que lorsqu'elles voient tous les participants en même temps. Dans l'idéal, les parents sourds ou malentendants ont donc toujours un œil sur vous, sur l'interprète et sur les documents à discuter.

### ***Suffisamment de temps pour le contact visuel***

N'oubliez pas que toute communication se fait visuellement. Pour les personnes sourdes et malentendantes, il n'y a pas de communication sans contact visuel.

Prévoyez donc un peu plus de temps si les parents doivent par exemple regarder des dessins ou des examens de leur enfant.

### ***Conditions d'éclairage***

Veillez également à ce que les conditions d'éclairage soient bonnes, car elles facilitent la lecture labiale. De même, personne ne devrait avoir la lumière dans le dos.

Vous avez maintenant posé les jalons d'un entretien réussi avec les parents. Si vous avez d'autres questions, la fondation PROCOM se tient volontiers à votre disposition. Vous pouvez nous contacter de la manière suivante :

Gestion des commandes / Service d'interprétation

Tél : [055 246 58 00](tel:0552465800)

E-mail : [dolmetschen@procom.ch](mailto:dolmetschen@procom.ch)

Lundi - vendredi

8:15 – 12:00 & 13:30 – 17:00